



SNTPAM

CARRIERE DE BRAZEY-EN-MORVAN (21)

- Demande de prolongation d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats

**Demande d'examen au
Cas-par-Cas**

Perception visuelle du projet



Sciences Environnement

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60



Pour le compte de :

SARL SNTPAM

Route de Saint-Didier
71190 ETANG-SUR-ARROUX
Tél. 03.85.82.41.82



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Depuis le carreau de la carrière, située en contrebas du terrain naturel, le regard vient buter sur les éléments de l'exploitation (fronts de taille, merlons et sur les éléments naturels (boisements et haies végétales périphériques). Ainsi, aucune visibilité n'est permise vers l'extérieur.

Contexte paysager local

Le site de la carrière s'inscrit dans un contexte paysager rural dominé par des boisements et des prairies pâturées. Le type de paysage est un bocage associé aux bois, constitué par un ensemble de vallées et de versants boisés. Les points importants pour l'étude du paysage sont les suivants :

- Paysage de vallées et de versants boisés ;
- Champ de vision court, dirigé par l'axe de la vallée ;
- Massif boisé assez étendu formant des écrans visuels importants.

À noter que la vallée de la Plaine et de ses affluents est classée en zone paysagère sensible par le Plan du Parc Naturel régional du Morvan.

L'unité paysagère présente un grand niveau d'intérêt, essentiellement lié à la diversité des composantes paysagères, à son identité et à son faible degré d'anthropisation. Ce paysage est typique de la région orientale du massif du Morvan. Il ressort que, globalement, la sensibilité du site à toute modification de ses composantes est assez forte.

Bassin visuel

Le bassin visuel est une unité spatiale relativement fermée où le regard d'un individu est circonscrit dans des limites constantes, quel que soit l'endroit du bassin où se trouve l'individu. Ces limites sont de plusieurs ordres :

- Ligne de crête ;
- Rupture de pente ;
- Boisements et haies ;
- Constructions.

Il peut exister également des communications d'un bassin visuel à l'autre (couloirs visuels).

On distingue plusieurs composantes paysagères au sein des entités visuelles : Les boisements de feuillus, de résineux ou mixtes, d'âge et d'étendue variable, essentiellement localisés sur les zones en pente assez abruptes ;

- Les prairies de pâture ou de fauche localisées dans les zones de faible pente ;
- Les habitations ou village qui se développent le long des axes de communication routier : hameau de Montot, villages de Blanot et de la Jonchère ;
- Les ruisseaux de la Plaine et des Comes aux tracés sinueux.
- Le réseau routier :
 - La route D106b qui longe le ruisseau "la plaine" ;
 - La route D106j qui dessert le village de la Jonchère ;
 - La route D17b qui relie les villages de Villiers-en-Morvan à Liernais.

Trois bassins visuels ont été identifiés dans l'environnement de la carrière (Figure 1). Leurs limites ont été déterminées à partir des écrans végétaux et des écrans topographiques :

Bassin Nord (n° 1) : Ce bassin couvre le village de la Jonchère qui se trouve sur le sommet de la colline opposée à la carrière et la route D106j.

Il est délimité au Nord, au Sud-Est et au Sud-Ouest par des versants boisés constituant ainsi un double écran visuel. Il s'ouvre vers l'Est sur le plateau de Liernais.

Bassin Ouest (n° 2) : Ce bassin couvre la vallée de la Plaine et s'étire le long de la RD106b. Il est délimité par les versants boisés qui constituent un double écran visuel.

Bassin Sud (n° 3) : Ce bassin couvre le hameau de Montot qui se trouve au niveau d'un plateau. Ce bassin est limité par la ligne de crête qui constitue un écran topographique à l'Ouest et par des boisements qui constituent un écran végétal à l'Est.

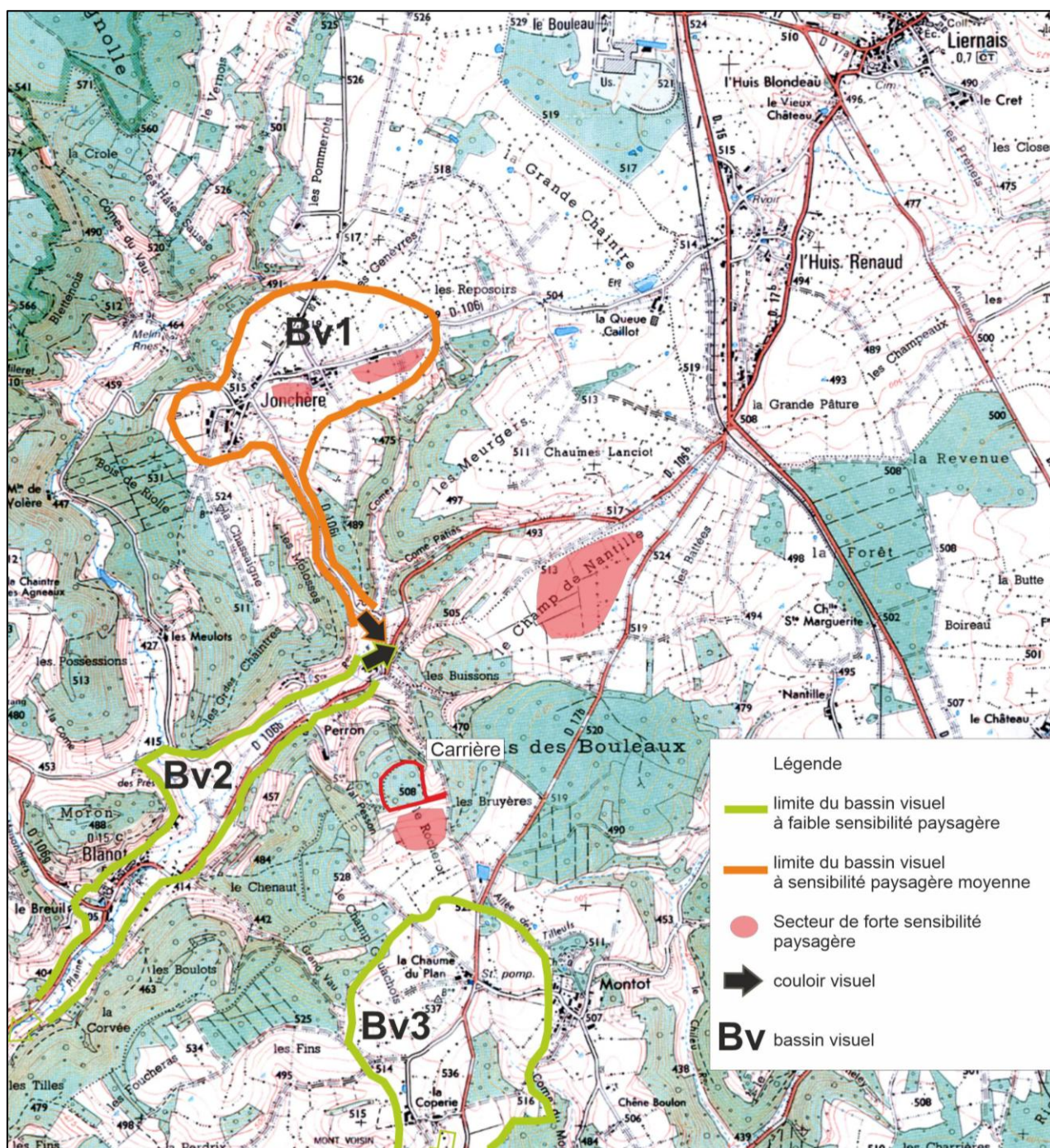


Figure 1 : Bassins visuels de la carrière

Perception visuelle

La carrière est visible uniquement depuis le village de Jonchère situé à la même altitude et sur le versant opposé (prise de vue n°1). Ce village s'étend le long de la route départementale D106j. La carrière est visible ponctuellement le long de cette route (prise de vue n°2). L'appel visuel est lié essentiellement à la hauteur des stocks de matériaux et non à la zone d'extraction.

La carrière n'est pas visible depuis le village de Blanot et la route départementale D106b qui se situent dans le fond de la vallée de la Plaine. Il y a dans ce cas deux écrans visuels : l'écran topographique et l'écran végétal (le versant sur lequel est implantée la carrière est très largement boisé).

La carrière n'est pas visible depuis le hameau de Montot et la route D17b qui sont situés sur un plateau de niveau inférieur. La partie sommitale du versant constitue un écran topographique important. La carrière ne devient visible qu'à l'aplomb immédiat du site (prise de vue n°5).

Le projet de prolongation préserve intégralement les emprise d'autorisation et d'extraction actuelles ainsi que les caractéristiques d'exploitation. Cette configuration permet ainsi de ne pas accentuer la perception visuelle.

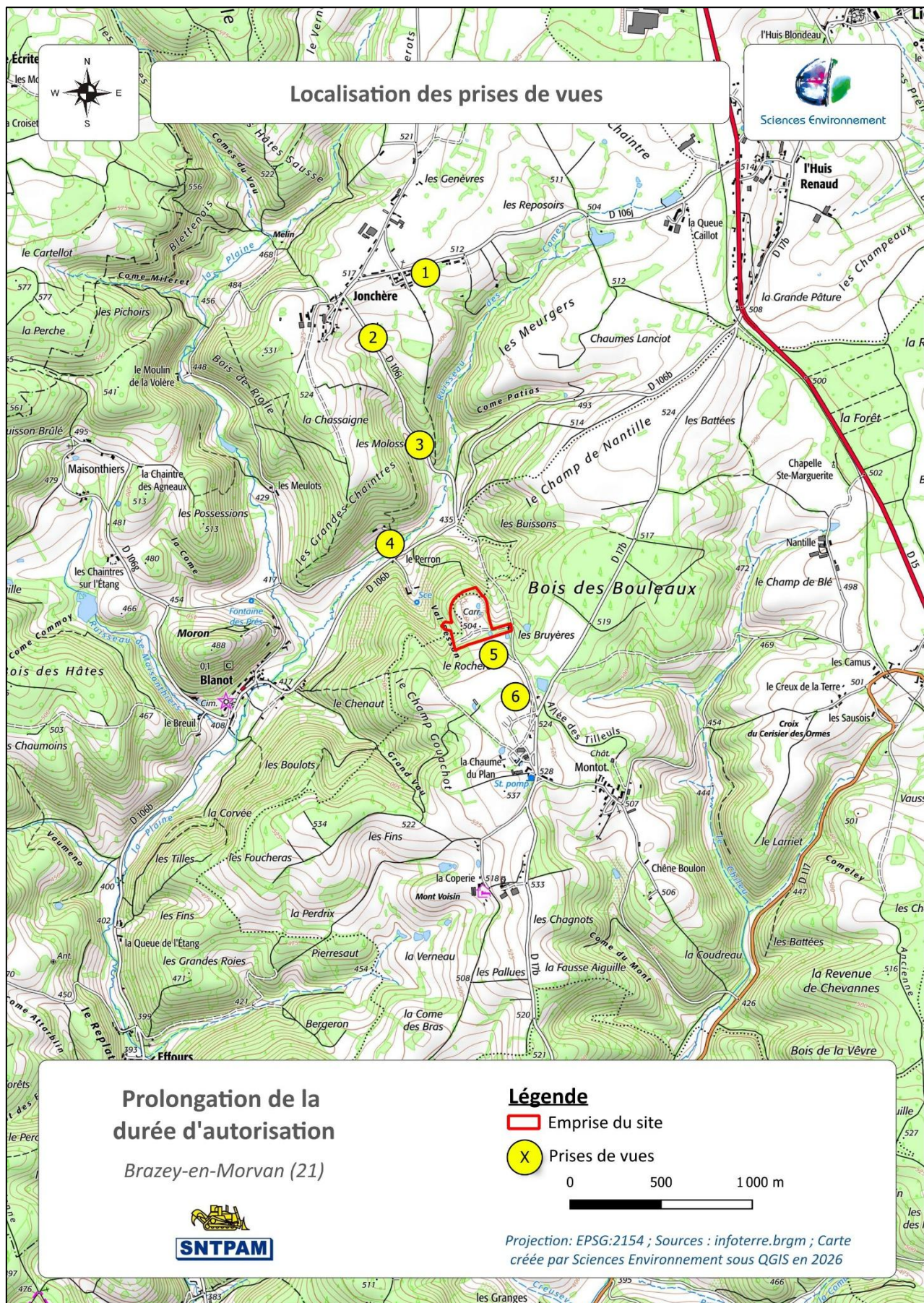


Figure 2 : Localisation des différentes prises de vues

1



Vue depuis le village de Jonchère

2



**Vue depuis la route RD 106j en venant de Jonchère
(partie supérieure de la route)**

3



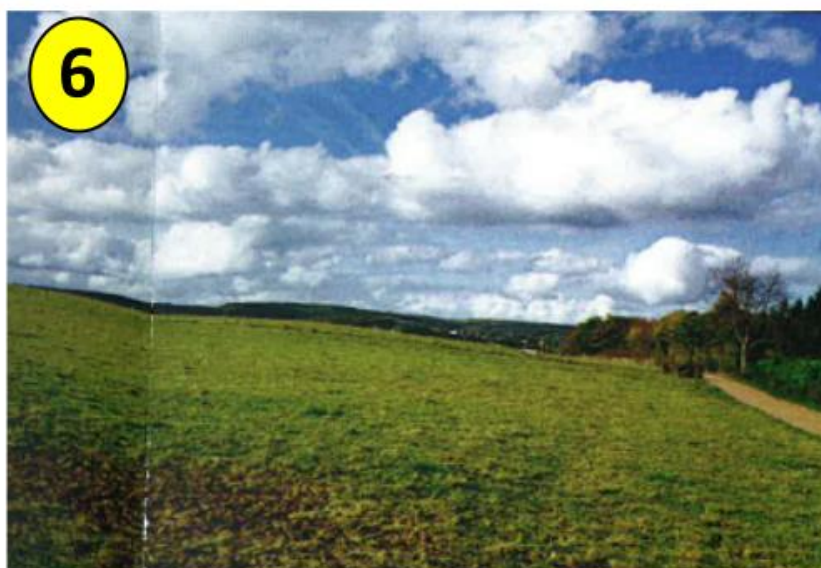
**Vue depuis la route RD 106j en venant de Jonchère
(partie inférieure de la route)**



Vue depuis la route RD106b, au niveau du Perron



Vue à l'aplomb immédiat du site



Vue à l'entrée du chemin rural de Montot, à Jonchère